

APPEL D'OFFRES
SOUSSION PUBLIQUE – ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL
POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DESCRIPTION : La Ville de Saint-Jérôme souhaite obtenir des soumissions pour

L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUSSION N° : 2020-BS-024

DISPONIBILITÉS DES DOCUMENTS : Toutes les entreprises intéressées pourront se procurer les documents de soumission à compter du 4 mars 2020, sur le système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca).

RÉCEPTION DES SOUSSIONS : la soumission devra être reçue au plus tard le **23 mars 2020, avant 10 h**, au bureau de la greffière, **300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7** pour être ouvertes publiquement sur le champ.

COMMUNICATION : Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande de soumissions, veuillez communiquer avec le responsable de l'information aux soumissionnaires, Mme Guylaine Grenier, à l'adresse courriel suivante ggrenier@vsj.ca ou par téléphone au 450 436-1512, poste 3501.

Toute question ou demande de clarification doit être transmise au moins 96 heures avant la date prévue pour la réception des soumissions.

GARANTIES : La présente soumission est assujettie à des clauses de garantie (cautionnement).

ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT : La Ville de Saint-Jérôme se réserve le droit de refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville.

ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL : Le présent appel d'offres est assujetti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

RÉSERVE : La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission & addendas véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

ACCEPTATION DES SOUSSIONS : La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 4 mars 2020.

La greffière de la Ville,

Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, GMA